QUO0000000001651116

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE N° CDE202606158700

ENTRE :

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS TRANSPORT
445 AVENUE THEODORE BRAUN

69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
SIRET: 98132248000543

Contact Client: AGENCE VILLEFRANCHE
Tél Client: +33481810141
E-mail: lipmantrans.villefranche@groupelip.com
N° Client: 507956453

ET :

AFTRAL BOURG EN BRESSE
17 B AVENUE ARSÈNE D'ARSONVAL

1000 BOURG-EN-BRESSE
SIRET: 30540504502286

Dossier suivi par: Aftral
E-mail: bourgenbresse@aftral.com
Tél: 04 72 02 58 58 **Fax:**
N° de déclaration d'activité : 11750091675
auprès de la Préfecture de la région Ile de france

est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Article 1 - Modalités de l'action de formation

AFTRAL organise des actions de formation, au sens de l'article L.6313-1 du code du travail.

Le programme, les objectifs, les méthodes moyens pédagogiques et techniques mis en oeuvre sont:

- Une progression pédagogique soumise au contrôle des services techniques du Ministère du travail et adaptée, le cas échéant aux conditions particulières de l'entreprise.
- En présentiel : une animation de stage par un personnel qualifié et mise à disposition locaux, matériels et moyens audio-visuels, selon les besoins.
- En EAD : un accès aux contenus et aux ressources pédagogiques par connexion à la plate-forme dédiée. Si la formation est tutorée, un tutorat réalisé par un personnel qualifié.

Les modalités d'évaluation adaptées à la formation se concrétisent par des quizz, des questionnaires, des tests réguliers de contrôle de connaissances, des mises en situation professionnelle, des exercices pratiques, des examens professionnels, des entretiens devant un jury...Elles sont détaillées dans le programme joint. Les modalités de contrôle d'assiduité sont également décrites dans le programme joint (certificat de réalisation, feuille d'émargement signée et/ou relevé de connexion en cas de contrôle, ..).

Article 2 - Caractéristiques de l'action de formation

Cette action de formation se découpe comme suit :

Code session :	Intitulé Session :	Lieu :	Effectif :
FCFN626A0013 - FCFN15	FCO Transport de marchandises Du 20/07/2026 au 24/07/2026 Durée : 35h h	AFTRAL BOURG EN BRESSE 17 B AVENUE D ARSONVAL 01000 BOURG-EN-BRESSE	1

QUO000000001651116

Article 3 - Dispositions financières

En contrepartie de l'action de formation, la somme suivante sera à verser :

P. unitaire	Qté	TOTAL HT	% T.V.A	Montant TVA	TOTAL TTC
563 €	1	563.00 €	20%	112.60 €	675.60 €

Article 4 - Effectif formé

AFTRAL formera les bénéficiaires suivants (merci de compléter noms, prénoms, date de naissance si nécessaire) :

NOM :	Prénom :	Date de naissance :
KELLOUCHE	Fethi	22/05/1986

Article 5 - Financeur de la formation

Si la formation objet de la présente convention doit être partiellement ou totalement prise en charge par un organisme financeur, l'entreprise transmet à AFTRAL l'accord de prise en charge au plus tôt après confirmation de la commande. En l'absence de cet accord le dernier jour de la formation, l'entreprise est redevable directement du règlement de la commande.

Article 6 - Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le litige sera porté à la connaissance de la juridiction territorialement compétente au moment de la saisie. En signant la convention ou en activant la case à cocher présente dans le parcours de commande des inscriptions Extranet, LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS TRANSPORT accepte les conditions générales de vente et certifie avoir pris connaissance des prérequis de la formation indiqués sur le programme

Fait à Paris

Le 29/06/2026

Pour AFTRAL

AFTRAL
Association loi du 1er juillet 1901
46 avenue de Villiers
75017 PARIS
SIRET : 305 405 045 00017
TVA : FR95305405045

Commande validée le 29/06/2026 à 17:53:07

A

Pour l'entreprise